

# Les Bourses de l’AREQ pour le soutien à la formation 2017-2020

## Présentation générale

Les bourses de l’AREQ pour le soutien à la formation ont été créées en juin 2011, dans la foulée du 50e anniversaire de l’Association. Elles visent à soutenir des membres de l’AREQ ou encore leurs proches inscrits dans une démarche de formation ou de perfectionnement. Le sujet d’études peut être lié autant à un champ d’intérêt personnel (arts, communications, etc.) que professionnel (éducation, santé, etc.).

Ce programme a pour buts d’accroître le sentiment d’appartenance des membres de l’AREQ, de créer des liens intergénérationnels, d’encourager la formation dans des domaines d’études variés, de soutenir la persévérance scolaire et la formation continue et d’assurer le rayonnement de l’Association.

## Personnes admissibles

Le programme de bourses s’adresse aux membres réguliers de l’AREQ ainsi qu’à leurs enfants ou petits- enfants (à condition qu’ils soient âgés d’au moins 12 ans).

Les personnes élues au conseil d’administration de l’AREQ et les membres de leur famille ne peuvent soumettre leur candidature.

Les candidates et candidats doivent être inscrits à un programme d’études offert par :

* une institution publique reconnue par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
* un organisme d’éducation populaire reconnu par le MELS, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou par le ministère de l’Emploi et de la Solidarité (MESS).

## Bourses décernées

Les bourses sont décernées dans les dix régions de l’AREQ, en rotation, sur une base triennale :

– En 2017-2018 : régions 02, 04 et 10;

– En 2018-2019 : régions 05, 06 et 09;

– **En 2019-2020** : régions 01, 03, **07** et 08.

Dans chaque région, la somme de 1 200 $ est répartie également entre les récipiendaires. Cependant, les bourses sont d’un minimum de 300 $ et d’un maximum de 500 $. Comme l**e Conseil régional bonifie ce montant, nous offrirons 3 bourses de 500 $.**

## Dossier de participation

Les candidates et candidats doivent remplir le formulaire de mise en candidature (voir annexe). Ce formulaire doit contenir les coordonnées de la personne, un texte de présentation portant sur son intérêt à la formation (maximum 250 mots) et une lettre de la personne directrice de l’établissement scolaire ou de l’organisme d’éducation populaire attestant la fréquentation à ladite formation.

Le formulaire et la lettre d’attestation doivent être acheminés à l’attention de la personne présidente de secteur de l’AREQ entre le 15 janvier et le 1er mars de l’année au cours de laquelle la région d’appartenance de la ou du membre décerne des bourses.

##

## Sélection et remise des bourses

La sélection des récipiendaires est confiée aux régions. La remise des bourses a lieu lors d’une assemblée générale régionale ou sectorielle.

## Pour information

Nicole Tremblay, 819 770-8313

nicole2551@videotron.ca

Envoi postal: 32 rue de Lausanne, Gatineau (Québec) J8T 6P8

Annexe

# Les Bourses de l’AREQ pour le soutien à la formation 2017-2020

## Formulaire d’inscription

**Coordonnées de la candidate ou du candidat**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de famille | Prénom | Sexe : F ❑ M ❑ |
| Adresse |  |  |
| Téléphone |  | Courriel |
| Région de l’AREQ (si membre) |  | Secteur de l’AREQ (si membre) |

* **Membre régulier** de l’AREQ Numéro de membre :

OU

## Enfant de membre

Nom et numéro de membre du parent :

OU

## Petite-fille/petit-fils

Date de naissance:

Nom et numéro de membre du grand-parent :

## Intérêt envers la formation (maximum 250 mots)

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

**Signature : Date :**

**Joindre une lettre de la personne directrice de l’établissement scolaire ou de l’organisme d’éducation populaire attestant la fréquentation à la formation.**